

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 15 avril 2026



Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	27
Nombre de votants	27

Présents : J. FERNANDEZ, J. L. GLORIEUX, V. IGNOLIN, C. BAILLY, C. SAINTOT, E. HOCHWYLER, G. IVARS, M. CHAMPIN, L. GONTHIER, L. CANONNE, R. LEYNAUD, J. M. ZOUAOUI, C. NICAISE, S. CHARPENTIER, J. CARTOUX, L. POIRIER, M. N. FRANCOIS, C. BRESSON, C. HIOLET, J. ROISSET, B. BAILLET, L. RICHARD, O. ROMAN, C. VIGO, G. MANCUSO, A. S. BERTRAND

Pouvoirs :

M. GOMES donne pouvoir à C. BAILLY

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Valérie IGNOLIN

Objet : Syndicat intercommunal pour la gestion et l'entretien des bâtiments de la Brigade de Gendarmerie Territoriale de Marguerittes – désignation des représentants

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat intercommunal pour la gestion et l'entretien des bâtiments de la Brigade de Gendarmerie Territoriale de Marguerittes ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant la candidature au mandat de délégué titulaire de Jean-Louis GLORIEUX ;

Considérant la candidature au mandat de délégué suppléant de Marc CHAMPIN ;

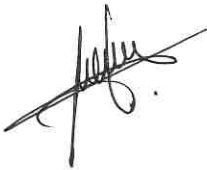
Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : désigne Jean Louis GLORIEUX, délégué titulaire et Marc CHAMPIN, délégué suppléant.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Jules FERNANDEZ,
Maire de REDESSAN



Valérie IGNOLIN,
Secrétaire de séance

